




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.236**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| A013-211300017-20130603-28061-<br>DE-1-1_0   |
| Date de signature : 05/06/13   |
| Date de réception : mercredi 5 juin<br>2013  |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD A AIX EN PROVENCE - LOTS 1 A 5, 7 A 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

**Excusés sans pouvoir :**

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

ED/9978

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Patricia LARNAUDIE

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD A AIX EN PROVENCE - LOTS 1 A 5, 7 A 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES. -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la primo dotation du nouveau conservatoire Darius Milhaud, par délibération n°2013.42 du 28 janvier 2013, vous avez approuvé la mise en place d'une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 1 123 723,00€ HT.

A cet effet a été lancée une consultation ayant pour objet l'acquisition d'instruments de musique au profit du nouveau conservatoire Darius Milhaud.

La procédure appliquée est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics, à prix global et forfaitaire. La consultation est décomposée en 9 lots:

- Lot 1 : 2 Pianos de concert et accessoires
- Lot 2 : 19 Pianos de facture intermédiaire - 39 Pianos droits et accessoires
- Lot 3 : 1 Piano forte et 3 Clavecins
- Lot 4 : 3 Harpes
- Lot 5 : 1 Orgue coffre
- Lot 6 : 1 Orgue de cours

- Lot 7 : Percussions «classique» et accessoires
- Lot 8 : Percussions «Jazz et musiques actuelles» et accessoires
- Lot 9 : Instruments amplifiés et accessoires

Pour les lots 1 à 4 et 7 à 9, la durée du marché est fixée de la date de notification au 31 septembre 2013. Le délai d'exécution, proposé par les candidats dans leur offre, ne pouvait excéder le 31 août 2013.

Pour les lots 5 et 6, le délai d'exécution, proposé par les candidats dans leur offre, devait tenir compte d'une livraison au plus tard le 13 janvier 2014, la durée du marché étant fixée de la date de notification au 31 janvier 2014.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013 - 17 a été adressé à la presse le 19 février 2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes:

- Sites Mairie.....le 19/02/2013
- BOAMP..... le22/02/2013
- JOUE.....le 23/02/2013
- Les Nouvelles Publications..... le 22/02/2013

La date limite de réception des offres était fixée au 2 avril 2013. Concernant le lot 6, à la demande de certains candidats, son échéance a été reportée au 15 avril 2013.

Au terme de la consultation pour les lots 1 à 5 et 7 à 9 ont été déposées les offres suivantes :

- Lot 1 : Entreprise BACKLINE ET PIANOS, HAMM SAS BALTIKA, SARL LE CLAVIER TEMPERE, Entreprise GRANGE MUSIQUE, Entreprise AUVERGNE PIANOS, Entreprise PIANOS PRESTIGE.

- Lot 2 : HAMM SAS BALTIKA, Entreprise SCOTTO MUSIQUE, SARL LE CLAVIER TEMPERE, Entreprise GRANGE MUSIQUE, Entreprise PIANOS PRESTIGE.

- Lot 3 : ATELIER JEAN BASCOU, PIANOS PRESTIGE

- Lot 4 : Entreprise L'INSTRUMENTARIUM

- Lot 5 : Entreprise DESMOTTES, MANUFACTURE DOTT, ATELIER A. BOIS, ATELIER A. FOUSS, ORGELBAU EISENBARTH, Entreprise PIANOS PRESTIGE

Lot 7 : Entreprise RYTHMES ET SONS, Entreprise BERGERAULT

Lot 8 : Entreprise SCOTTO MUSIQUE, Entreprise LE MARCHAND DE SONS

Lot 9 : Entreprise WOODBRASS, Entreprise SCOTTO MUSIQUE, Entreprise LE MARCHAND DE SONS

Les critères qui ont été mis en oeuvre dans le cadre de l'étude des offres sont les suivants:

1/ La valeur technique, notée sur 50 points et définie au travers des sous-critères suivants:

- sous critère 1 : La qualité des instruments proposés, appréciés au regard des descriptions fournies et de la fiche technique avec photographie de l'instrument. Devront notamment être

précisés les matériaux utilisés pour la fabrication des instruments, l'usage adapté de l'instrument à l'enseignement, les modalités d'entretien et de durabilité de l'instrument, la possibilité de remplacer des pièces, leur maniabilité. Noté sur 40 points.

- sous critère 2 : Moyens humains et matériels proposés pour la livraison, le conditionnement. Noté sur 5 points

– sous critère 3 : La garantie proposée. Noté sur 5 points

2/ Le critère prix, pondéré à 40%, a été étudié sur la base du montant global et forfaitaire hors taxe proposé dans l'acte d'engagement.

3/ Le critère délai d'exécution, noté sur 10 points.

Au cours de la séance du 2 mai 2013, les membres de la Commission ont, au vu du rapport d'analyse du lot n°3 décidé de déclarer la procédure infructueuse, les deux seules offres proposées étant irrégulières (Atelier JEAN BASCOU : non respect des délais, Entreprise PIANO PRESTIGE: absence de proposition de délai). La Commission a donné un avis favorable à la relance du lot n°3 en marché passé selon la procédure adaptée comme le permettent les dispositions des articles 27 III 1 et 28 du Code des marchés publics. Au cours de cette même séance, la Commission a attribué le lot 4 (fourniture de 3 harpes) à l'unique soumissionnaire, entreprise L'INSTRUMENTARIUM pour un montant global et forfaitaire de 46 806,02€ HT, son offre étant en tout point conforme aux attentes de la Ville.

Au cours de la séance du 16 mai 2013, et après en avoir débattu, la Commission a décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par les candidats suivants :

- Lot 1: SOCIETE BACKLINE PIANO pour un montant HT de 195 900,00 euros
- Lot 2: SOCIETE LE CLAVIER TEMPERE pour un montant HT de 506 170.00 euros
- Lot 5: SOCIETE DESMOTTES pour un montant HT de 32 000,00 euros
- Lot 7: SOCIETE RYTHMES ET SONS pour un montant HT de 48 494,98 euros
- Lot 8: SOCIETE MARCHAND DE SONS pour un montant HT de 24 859,97 euros
- Lot 9: SOCIETE SCOTTO MUSIQUE pour un montant HT de 17 488,00 euros

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ayant pour objet l'acquisition d'instruments de musique au profit du nouveau conservatoire Darius Milhaud, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec:

- Lot 1: SOCIETE BACKLINE PIANO pour un montant HT de 195 900,00 euros
- Lot 2: SOCIETE LE CLAVIER TEMPERE pour un montant HT de 506 170,00 euros

- Lot 4: Société L'INSTRUMENTARIUM, pour un montant HT de 46 806,02 euros
- Lot 5: SOCIETE DESMOTTES pour un montant HT de 32 000,00 euros
- Lot 7: SOCIETE RYTHMES ET SONS pour un montant HT de 48 494,98 euros
- Lot 8: SOCIETE MARCHAND DE SONS pour un montant HT de 24 859,97 euros
- Lot 9: SOCIETE SCOTTO MUSIQUE pour un montant HT de 17 488,00 euros

**2013.236 - APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD A AIX EN PROVENCE - LOTS 1 A 5, 7 A 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 52</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 45</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 52</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 52</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**